

## AVIS PUBLIC

# VILLE DE MONTRÉAL

## ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2009, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande d'autorisation, pour l'exercice d'un usage conditionnel, suivante :

Une demande d'autorisation d'un usage conditionnel relativement à l'occupation du rez-de-chaussée du bâtiment situé au **3810, rue Rachel Est**, en la Ville de Montréal, à des fins de garderie, le tout conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Donné à Montréal, ce 16 juin 2009

---

Pierre Rochon, avocat  
Secrétaire d'arrondissement